Nations Unies E/CN.6/2014/NGO/69

Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original : espagnol

Commission de la condition de la femme
Cinquante-huitième session
10-21 mars 2014
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives

Déclaration présentée par la Fundación para Estudio e Investigación de la Mujer et la Red de Educación Popular entre Mujeres, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

13-60657X (F)

Merci de recycler

Déclaration

L’égalité des femmes et des filles en Amérique latine et dans les Caraïbes

En 2015, les objectifs du Millénaire pour le développement doivent être atteints. Comme l’a révélé la Réunion de haut niveau de l’Assemblée générale tenue le 25 septembre 2013 au Siège de l’Organisation des Nations Unies à New York, il reste encore beaucoup d’efforts à fournir dans la plupart des pays afin d’atteindre les objectifs proposés. En Amérique latine et dans les Caraïbes, de nombreux objectifs n’ont pas été réalisés, en particulier en ce qui concerne les aspects les plus sensibles pour les femmes et les filles, notamment :

- La persistance de la pauvreté qui touche davantage les femmes et les jeunes. L’inégalité qui existe dans nos pays représente un problème encore plus grave que la pauvreté. Notre région est celle qui détient le plus haut niveau d’inégalité qui, malgré la diminution de la pauvreté dans certains pays, est toujours là. L’inégalité frappe davantage les femmes et les filles, ce qui les exclut de vastes secteurs sociaux. Si nous ne changeons pas le modèle de développement et n’améliorons pas l’allocation des ressources, plusieurs générations seront victimes de cette exclusion;
- Atténuer les ravages causés dans les champs et la mer à cause des changements climatiques, qui touchent les femmes les plus pauvres et celles des zones rurales, compromettant ainsi leur qualité de vie et leur santé;
- La persistance d’une profonde inégalité entre les sexes qui empêche les femmes et les filles de bénéficier d’une participation égale à celle des hommes au sein de leur foyer ainsi que dans la vie sociale, économique et politique;
- La discrimination envers les femmes autochtones et d’ascendance africaine qui aggrave encore plus les inégalités déjà observées dans notre région entre les hommes et les femmes;
- Le manque de statistiques ventilées par sexe, âge, race et appartenance ethnique qui empêche la visibilité des inégalités et l’adoption de politiques plus appropriées;
- Le taux élevé des différentes formes de violence contre les femmes et les filles, y compris la fréquence accrue de féminicides sans la reconnaissance, l’attention et la prévention qu’ils exigent, et la persistance de l’impunité des agresseurs;
- Les taux de mortalité et de morbidité maternelles encore trop élevés, dus en grande partie aux complications résultant d’avortements pratiqués dans des conditions dangereuses et de l’absence de services de santé appropriés. Ces taux ne s’amélioreront donc pas tant que nous ne nous attaquerons pas à leurs causes. Il est nécessaire de dépénaliser l’avortement. C’est pourquoi nous demandons instamment aux gouvernements de réviser les lois punitives qui condamnent des milliers de femmes, en particulier les pauvres, à souffrir de maladies ou à mourir. Il est impératif que les gouvernements de la région approuvent les avortements autorisés par la loi, ce qui n’est pas le cas dans la majorité des pays;

- La forte prévalence de grossesses non désirées et de maternité chez les adolescentes et les filles de plus en plus jeunes, en raison, pour beaucoup d'entre elles, de violence et/ou de relations sexuelles non consensuelles qui conditionnent l'avenir des filles et des adolescentes de notre région;
- L'absence de garantie des droits liés à la sexualité et à la procréation, et la forte discrimination envers les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres enregistrée dans les pays de notre région;
- La féminisation du VIH/sida, la discrimination qui touche les femmes atteintes du VIH et les difficultés d'accès à un traitement approprié, y compris l'accès aux antirétroviraux, les infections sexuellement transmissibles, la prévention du cancer du col de l'utérus et la violation des droits liés à la procréation à travers des stérilisations forcées, des avortements forcés, l'absence de services de conseils et le manque d'accès aux méthodes contraceptives pour les femmes vivant avec le VIH.

Tout cela doit être intégré aux objectifs de développement durables qui seront mis en œuvre en réponse aux activités après 2015.

Malheureusement, nous constatons que le document de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale de septembre 2013 ne fait pas mention des droits liés à la sexualité et à la procréation. Bien qu'il souligne qu'il est important que le développement durable s'inscrive dans les droits de l'homme, les droits en matière de sexualité et de procréation n'y ont pas été mentionnés. C'est pourquoi, en tant qu'organisations de défense des droits de la femme, nous observons et nous exigeons que les objectifs de développement durable se concentrent sur l'ensemble des droits de la femme, notamment ceux liés à la sexualité et à la procréation.

Par ailleurs, nous réclamons un changement du modèle de développement qui perpétue l'inégalité entre les riches et les pauvres et qui touche en premier lieu les femmes, fomentant ainsi leur exclusion et marginalisation.

L'égalité entre les femmes et les hommes doit être un aspect fondamental de l'après-2015, en particulier en ce qui concerne l'accès égal à des postes à pouvoir décisionnel, tant dans le domaine professionnel que politique. La pleine égalité des femmes ne sera pas assurée si elles ont moins de chances d'accéder à des postes à responsabilité dans des entreprises publiques et privées, les syndicats, les gouvernements et les parlements.